

INSTRUCTION N° 2006-06 DU 4 AVRIL 2006

RELATIVE AU FICHIER DES INVESTISSEURS QUALIFIÉS

Prise en application de l'article 211-2-1 du règlement général de l'AMF

Article 1 - Inscription sur le fichier

En application de l'article 211-2-1 du règlement général de l'AMF, toute personne ou entité mentionnée au II de l'article D. 411-1 du code monétaire et financier qui sollicite son inscription dans le fichier des investisseurs qualifiés remplit et adresse à l'AMF le formulaire figurant en Annexe I de la présente instruction ainsi qu'une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité ou de l'attestation de son inscription professionnelle. L'AMF adresse à cette personne ou entité un accusé de réception attestant de son inscription dans le fichier.

Le formulaire est adressé à l'adresse suivante :

<p style="text-align: center;">AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS Direction des Émetteurs Fichier des investisseurs qualifiés 17 place de la bourse 75082 Paris Cedex 02</p>
--

Article 2 - Radiation du fichier

Lorsqu'une personne ou entité souhaite renoncer à son statut d'investisseur qualifié, elle remplit et adresse à l'AMF le formulaire figurant en Annexe II de la présente instruction ainsi qu'une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité ou de l'attestation de son inscription professionnelle. Cette personne ou entité perd son statut d'investisseur qualifié à partir du jour de réception de l'accusé de réception délivré par l'AMF attestant de sa radiation du fichier.

Le formulaire est adressé à l'adresse suivante :

<p style="text-align: center;">AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS Direction des Émetteurs Fichier des investisseurs qualifiés 17 place de la bourse 75082 Paris Cedex 02</p>
--

ANNEXE I - FORMULAIRE TYPE D'INSCRIPTION SUR LE FICHER

DEMANDE D'INSCRIPTION DANS LE FICHER DES INVESTISSEURS QUALIFIÉS

Nom/Dénomination :

Date de naissance/Date d'inscription professionnelle :

Adresse :

Cochez les cases correspondantes aux deux ou trois critères que vous remplissez.

Personne physique	Personne morale ou entité
critère 1 : Détention d'un portefeuille d'instruments financiers d'une valeur supérieure à 500 000 euros.	critère 1 : Effectifs annuels moyens inférieurs à 250 personnes.
critère 2 : Réalisation d'opérations d'un montant supérieur à 600 euros par opération sur des instruments financiers, à raison d'au moins dix par trimestre en moyenne sur les quatre trimestres précédents.	critère 2 : Total du bilan inférieur à 43 millions d'euros.
critère 3 : Occupation, pendant au moins un an, dans le secteur financier, d'une position professionnelle exigeant une connaissance de l'investissement en instruments financiers.	critère 3 : Chiffre d'affaires ou montant des recettes inférieur à 50 millions d'euros.

Vous devez être en mesure de justifier à tout moment que vous remplissez ces critères.

Date, signature et qualité du signataire dans le cas d'une personne morale ou entité précédées de la mention :

« Je déclare sur l'honneur remplir les critères cochés ci-dessus ».

.....

Adressez par courrier le présent formulaire dûment rempli et accompagné d'une photocopie :

- d'une pièce d'identité en cours de validité pour une personne physique, ou
- de l'attestation de l'inscription professionnelle pour une personne morale ou entité :

<p>AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS Direction des Émetteurs Fichier des investisseurs qualifiés 17 place de la bourse 75082 Paris Cedex 02</p>
--

Les données nécessaires au traitement des courriers reçus par l'AMF sont enregistrées dans un fichier informatisé réservé à son usage exclusif pour l'accomplissement de ses missions. Les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données et, le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Émetteurs de l'AMF.

ANNEXE II - FORMULAIRE TYPE DE RADIATION DU FICHIER**DEMANDE DE RADIATION DU FICHIER DES INVESTISSEURS QUALIFIÉS**

Nom/Dénomination :

Date de naissance/Date d'inscription professionnelle :

Adresse :

Numéro d'inscription dans le fichier :

Date d'inscription dans le fichier :

Date, signature et qualité du signataire dans le cas d'une personne morale ou entité :

Adressez par courrier le présent formulaire dûment rempli et accompagné d'une photocopie :

- d'une pièce d'identité en cours de validité pour une personne physique,
- de l'attestation de l'inscription professionnelle pour une personne morale ou entité :

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Direction des Émetteurs

Fichier des investisseurs qualifiés

17 place de la bourse

75082 Paris Cedex 02